



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU MERCREDI 17 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-sept janvier à 16 heures 30, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-01

OBJET : AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU PLAN D'EAU D'APT (ÉQUIPEMENTS ET VOIES DE LIAISONS) – APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION

MEMBRES EN EXERCICE : 50 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 29 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 33

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT, Mme Marcia ESPINOSA, M. Patrick ESPITALIER, M. Frédéric SACCO, M. Henri GIORGETTI, Mme Marie-Christine KADLER
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Philippe ROUX
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET : M. Edmond GINTOLI
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Maxime BEY, Mme Laurence LE ROY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN représenté par Mme Aline SALVAUDON
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC
MÉNARBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE
ST SATURNIN LES APT : M. Philippe LEBAS, Mme Gisèle MAGNE
VIENS : Mme Mireille DUMESTE

Absents excusés :

APT : Mme Isabelle VICO, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLIER, Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Laurent DUCAU, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis DE LONGEAUX, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI
BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE
GARGAS : M. Bruno VIGNE-ULMIER, Mme Corinne PAÏOCCHI
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
ROUSSILLON : M. André BONHOMME
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, Mme Patricia BAILLARD

Procurations de :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
VILLARS : M. Guy SALLIER donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20180117-2018-01-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la communauté de communes, notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs : l'aire de loisirs paysagère, ludique et aqua ludique située sur le site du plan d'eau à Apt, »

Vu, Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) Luberon (2015-2020) en vigueur,

Vu le Contrat de ruralité signé entre la Préfecture de Vaucluse, la Préfecture des Alpes de Hautes Provence, la Caisse des Dépôts et des Consignations, le Conseil Départemental de Vaucluse, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et 19 communes membres, en date du 15 mars 2017, et son programme d'actions pour la période 2017-2020,

Considérant, la volonté de la communauté de communes de valoriser le potentiel touristique du Plan d'eau de la Riaille et de se doter d'un projet de développement cohérent,

Considérant, que cette action entre dans le Contrat de Ruralité, axe 3 « Attractivité du territoire – Préservation et renforcement des activités touristiques et de loisirs », pour lequel l'État a réservé une enveloppe du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) pour le cofinancement de ces actions,

Considérant, que cette action entre dans le Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) Luberon, dans son volet opérationnel « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi », pour lequel la Région participe au cofinancement de ces actions,

Considérant que le programme présenté au Comité de pilotage le 18 Décembre 2017, réunissant des membres de la Communauté de communes, de la Mairie d'Apt, de la société Citadis et de la société Ophrys, (ces deux derniers étant missionnés pour établir le projet d'aménagement du site), préconise les aménagements suivants :

- Des liaisons cyclables
- 1 Base nautique
- 1 Hébergement de loisirs (site de la Maison de la Boucheyronne)
- 1 site central au cœur de la base de loisirs
- 1 Site de baignade
- L'extension du parc paysager ludique
- Des courts de tennis
- 1 Skate parc
- 1 Aire de camping-cars
- La requalification paysagère du site et du parking existant
- 1 halte à vélos et du stationnement PMR
- La signalétique globale du site

Considérant, que l'enveloppe financière prévisionnelle liée à cette opération est évaluée à 2 154 421,50 € HT, soit 2 585 305,80 € TTC,

Le Président, propose au Conseil de délibérer afin d'approuver le programme, le plan de financement de l'opération, tel qu'il suit et de solliciter les subventions :

➤ **Plan de financement :**

DEPENSES		RESSOURCES		
Postes	Montant HT	Organisme	Montant	Taux
Liaison cyclable	119 790,00 €	UE		
Base nautique	109 230,00 €	Etat - DETR		
Maison de la Boucheyronne	60 500,00 €	Etat - SIPL	400 000,00 €	18,57%
Cœur de la base de loisirs	514 800,00 €	Etat - Autres		
Site de Baignade	225 720,00 €	Conseil Régional - CRET	700 000,00 €	32,49%
Extension du parc paysager ludique	362 010,00 €	Conseil Départemental		
Skate Parc	195 800,00 €	Autres		
Aire de camping cars	152 900,00 €			
Requalification paysagère du site	64 900,00 €	Autofinancement	1 054 421,50 €	48,94%
Halte vélo et stationnement PMR	52 360,00 €			
Signalétique	15 400,00 €			
Etudes (15%)	281 011,50 €			
TOTAL HT	2 154 421,50 €	TOTAL RESSOURCES	2 154 421,50 €	100%
TOTAL TTC	2 585 305,80 €			

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

Approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle liée à cette opération évaluée à 2 154 421,50 € HT, soit 2 585 305,80 € TTC,

Approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus,

Sollicite une subvention de l'État dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, du contrat de ruralité, d'un montant de 400 000 €,

Sollicite une subvention de la Région au titre du Contrat Régional d'Équilibre territorial Luberon d'un montant de 700 000 €,

Dit que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget 2018 de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces et documents se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20180117-2018-01-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

